

huit deniers; laquelle première somme de sept cents sept mille neuf cents soixante-dix-neuf livres neuf sous six deniers, jointe à celle de deux cents quatre-vingts mille livres, comprise dans la totalité des dépenses du présent exercice de 1756, formera un total de neuf cents quatre-vingt-sept mille neuf cents soixante-dix-neuf livres neuf sous six deniers, à quoi montent toutes les dépenses payées en monnoie de cartes; de laquelle déduisant les quatre deniers pour livre, montant à seize mille quatre cents soixante-six livres six sous six deniers, restera celle de neuf cents soixante-onze mille cinq cents treize livres trois sous, à quoi monte la totalité des cartes fabriquées.

Il sera assigné un fonds sur notre Trésor royal, d'un million quatre-vingts mille deux cents treize livres six sous neuf deniers, à quoi monte le paiement effectif des papiers liquidés, dont il sera fait recette dans ledit état au vrai de 1756.

Année 1757.

LES papiers représentés sur cet exercice, montent à la somme de huit millions six cents huit mille six cents vingt-neuf livres douze sous, laquelle a été liquidée pour celle de six millions deux cents quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents quatre-vingt-dix livres dix-huit sous; partant, la réduction monte à deux millions trois cents dix mille cent trente-huit livres quatorze sous, à quoi ajoutant les papiers non représentés, montant à cinquante-cinq mille huit cents soixante-treize livres deux sous, & de plus quarante mille cent une livres dix-sept sous neuf deniers, pour la retenue des quatre deniers pour livre, qui a été faite sur les dépenses représentatives de ces deux dernières sommes, composant ensemble celle de deux millions trois cents soixante-six mille onze livres seize sous, le total de la réduction sera de deux millions quatre cents six mille cent treize livres treize sous neuf deniers, laquelle somme sera déduite sur le montant total des dépenses du Canada, employées dans l'état au vrai de 1757.

Il sera assigné un fonds sur notre Trésor royal, de six millions deux cents quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents quatre-vingt-dix livres dix-huit sous, à quoi monte le paiement effectif des papiers liquidés, dont il sera fait recette dans ledit état au vrai de 1757.